

**DECISION GENERALE n°14/2021
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RECETTES**

Le directeur général de l'ANGDM,

Vu la loi n°2004-105 du 3 février 2004 portant création de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM),

Vu le décret n°46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines

Vu le décret n°2004-1466 du 23 décembre 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 4 novembre 2020, portant nomination de M. Laurent Bergeot directeur général de l'ANGDM,

Vu la décision n°8/2021 du directeur général du 15 avril 2021 portant organisation de l'ANGDM.

DECIDE

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, délégation temporaire est donnée à M. François Baudet, directeur général adjoint, pour la durée de cet empêchement ou de cette absence, pour signer en lieu et place du directeur général tout acte, décision et document entrant dans le cadre des compétences et délégations du directeur général en vertu des textes susvisés.

Par ailleurs, délégation permanente de signature est donnée à M. François Baudet, directeur général adjoint, pour tous les actes et catégories d'actes indiqués dans la présente décision.

En outre, délégation de signature est donnée :

ARTICLE 1

Pour les besoins de leur service et pour l'exercice des attributions de l'ordonnateur des recettes de l'établissement en matière **d'actes portant constatation des droits et obligations, liquidation et émission des ordres de recouvrer** à :

Direction des Prestations et du Logement (DPL)
M. Joïc Berthaud, directeur des prestations et du logement ; M. Henri Bison ; M. David Cattiaut ; M. Olivier Hamant ; Mme Doreen Mullin ; Mme Luigina Trincaretti ; Mme Catherine Zuliani.

Direction des Services Financiers (DSF)
Mme Stéphanie Lemarchand, responsable du service financier ; M. Xavier Guyot ; Mme Cécile Roussette.
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS)
Mme Fabienne Bardin, directrice de l'action sanitaire et sociale ; Mme Francette Joncheray, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale ; Mme Virginie Sestu-Lancel.

ARTICLE 2

Pour les besoins du service, et pour les actes relatifs à l'exercice des attributions de l'ordonnateur des recettes de l'établissement en matière de **devis, contrats et conventions**, à l'exclusion de la vente d'objet mobilier ou immobilier, dont le montant des recettes est inférieur à 1 000 € HT à :

Directions Régionales
Mme Catherine Griboval, directrice régionale Nord ; Mme Marjorie Strychar, directrice régionale adjointe Nord.
Mme Dominique Clément, directrice régionale Grand Sud Mme Sylvie Barrial-Devallez, directrice régionale adjointe Grand Sud ; Mme Catherine Frère.
Mme Jeanne-Marie Dore, directrice régionale Est ; Mme Sophie Hamann, directrice régionale adjointe Est.

ARTICLE 3

Pour les décisions relatives aux annulations de titres, et pour les décisions relatives aux remises gracieuses et aux admissions en non-valeur dont le montant est inférieur à 5 000 €, à :

Direction des Prestations et du Logement (DPL)
M. Joïc Berthaud, directeur des prestations et du logement ; M. Henri Bison, Mme Véronique Torque pour tout ce qui a trait à la gestion des logements nature.
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS)
Mme Fabienne Bardin, directrice de l'action sanitaire et sociale ; Mme Francette Joncheray, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale .

ARTICLE 4

Pour les certificats de mise au rebus, à :

Direction des affaires générales et de la logistique (DAGL)
M. Eric Szymczak, directeur des affaires générales et de la logistique
Direction des systèmes d'information (DSI)
M. Pierre Marcq, directeur des systèmes d'information

ARTICLE 5

Toutes les délégations antérieures et relatives aux domaines cités ci-dessus, sont abrogées.

ARTICLE 6

La présente décision est publiée sur le site internet de l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

Fait en un exemplaire original,

A Paris, le 30 juillet 2021

Le directeur général



Laurent Bergeot